

Date de convocation : 28 juillet 2015
 Nombre de conseillers en exercice : 9
 Nombre de conseillers présents : 8

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 AOUT 2015

L'an deux mil quinze, le six du mois d'Août, le conseil municipal de la commune s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire.

Etaient présents : Mesdames Annick RENAULT, Mauricette ROBÉ, Monique GUILLOU, Dominique RAULT Messieurs Denis FALLEMPIN et Dominique DAVID.

Etait excusée : Madame Isabelle GRIMAL (arrivée au point 6) et Monsieur Nicolas FALLEMPIN

Secrétaire de séance : Madame Mauricette ROBÉ

1/APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du 6 juillet 2015.

2/ DROIT DE PRÉEMPTION : DÉLIBÉRATION POUR LE PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Actuellement la commune n'a pas la possibilité d'exercer un droit de préemption.

Pour préempter, il faut que le conseil municipal délibère en décidant des zones concernées par le droit de préemption.

Il faut dans un premier temps diffuser la délibération concernant la création d'un droit de préemption sur la commune d'Aubigné-sur-Layon pour les zones U (zone urbaine) et AU (zone à urbaniser):

- UB : zone à vocation mixte correspondant aux extensions urbaines caractérisées par une forme urbaine moins figée que l'urbanisation ancienne.
- UBa : secteur au sein duquel les constructions doivent être équipées d'un dispositif d'assainissement non collectif
- UYra : secteur au sein duquel les constructions liées à l'activité du restaurant sont autorisées.
- AU : zone à urbaniser, correspondant à des secteurs de la commune à caractère naturel destinés à être ouverts à l'urbanisation. On distinguera :
 - Les zones AU au sein desquelles les constructions sont autorisées (appelées 1AU) soit lors de la réalisation d'une opération d'aménagement d'ensemble, soit au fur et à mesure de la réalisation des équipements internes à la zone prévus par le projet d'aménagement et de développement durable du règlement, car les voies publiques et les réseaux d'eau, d'électricité et, le cas échéant, d'assainissement existant à la périphérie immédiate de la zone ont une capacité suffisante pour desservir les constructions à implanter dans l'ensemble de cette zone :
 - Secteur 1AUb à vocation dominante d'habitat ;
 - Secteur 1AUya à vocation dominante d'activités au sein duquel les constructions doivent être équipées d'un dispositif d'assainissement non collectif.
 - Les zones AU « strictes » (appelées 2AU) dont l'ouverture à l'urbanisation est subordonnée à une modification du Plan Local d'Urbanisme car les voies publiques et les réseaux d'eau, d'électricité et, le cas échéant, d'assainissement existant à la périphérie

immédiate de la zone n'ont pas une capacité suffisante pour desservir les constructions à implanter dans l'ensemble de cette zone :

- Secteur 2AUBz à vocation dominante d'habitat au sein duquel s'appliquent les dispositions spécifiques compte tenu de sa sensibilité patrimoniale.

Par vote à main levée et à l'unanimité, le conseil municipal donne son accord pour la création d'un droit de préemption sur les zones urbaines et les zones à urbaniser.

3/ VENTE MAISON LECOR

Le conseil municipal ne délibère pas sur le droit de préemption concernant la vente de la maison LECOR car pour le moment il ne s'applique pas.

4/ DÉCISION MODIFICATIVE CHAPITRE 041

Décision modificative concernant le budget Commune, ouverture de crédit au chapitre 041 afin de régulariser les frais d'étude liés à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme :

- Crédit : compte 203 = 4 167,36€
- Débit : compte 2188 = 4 167,36€

5/DÉLIBÉRATION INSCRIPTION AU TEST DE VÉGÉTALISATION RÉALISÉ PAR LA COM COM

La Communauté de Communes des Coteaux du Layon a souhaité anticiper la mise en application de la loi LABBE du 23 janvier 2014 qui prévoit la mise en place de l'objectif 0 phyto dans les lieux publics à partir du 1er janvier 2020. Pour ce faire, le conseil communautaire s'est prononcé le 20 février 2014 pour la mise en place d'un Plan de Gestion de l'Herbe. En complément de ce plan il est proposé de réaliser des tests de végétalisation durable dans 4 cimetières.

Au nombre de 6 voix, le conseil municipal souhaite porter la commune candidate au test de végétalisation pour l'aire de camping-car et le cimetière.

6/AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS CENTRE SOCIO CULTUREL DES COTEAUX DU LAYON : TAP (TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRE)

Le coût moyen des temps d'activités périscolaire par enfant est de 77 € (46 € de janvier à juin et 31 € de septembre à décembre).

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant de la convention.

7/ FÊTE DU PATRIMOINE

La délégation japonaise est invitée à 10h à la mairie en présence de tout le conseil municipal. Un cadeau est à prévoir pour Monsieur AOKI, sa fille et son attaché.

Il faudrait que le conseil municipal arrive si possible avant l'horaire afin de prévoir l'organisation en conséquence.

Accueil des officiels à 10h30 à la mairie : prévoir un petit buffet avec du thé, du café, des gâteaux, du jus de fruits ...

8/ INFORMATION BILAN ÉNERGÉTIQUE SIEML

Présentation par Monsieur le Maire des documents du SIEML sur les bâtiments et l'éclairage public. Il a été proposé un audit pour les bâtiments mairie, école et cantine : le coût est de 504 €.

Le conseil municipal se prononce favorablement pour cet audit.

9/QUESTIONS DIVERSES

- CENTRE GIROND'O : Le conseil municipal vote à l'unanimité pour ne pas reconduire la convention signée avec le centre Girond'o car le coût est trop élevé (2 885€) pour une fréquentation minime de 1 enfant le mercredi.

	Aubigné-sur-Layon
Fréquentation 2014 (sept à déc)	49
Subvention par journée enfant pour 2014 5,39€	264
Subvention charges de fonctionnement pour 2014	668
TOTAL SUBVENTION 2014	932
Fréquentation 2015 (janv à août : estimation)	115
Subvention par journée enfant pour 2015 5,39€	617
Subvention charges de fonctionnement pour 2015	1336
TOTAL SUBVENTION 2015	1953
TOTAL SUBVENTION 2014-2015	2885

- TRANSLAYON 2016 : Denis FALLEMPIN se propose de constituer un dossier et de le présenter lors de la prochaine réunion du conseil municipal pour que la commune d'Aubigné-sur-Layon soit candidate pour l'accueil de la Translayon 2016.
- ACCESSIBILITÉ : Une demande de report d'accessibilité des bâtiments recevant du public va être déposée auprès du préfet. Un délai de 3ans peut être accordé.
- DEVIS REMISE EN ÉTAT DU PARC INFORMATIQUE DE L'ÉCOLE : le devis d'un montant de 470.40€ TTC pour la remise en état du « parc informatique » de l'école est accepté à l'unanimité par le conseil municipal. Le deuxième devis d'un coût de 427.20€ TTC relatif à la maintenance informatique est accepté avec une date d'effet au 1^{er} janvier 2016.
- DEVIS NUMÉRISATION DU PLU : Le devis pour la numérisation du Plan Local d'Urbanisme est à revoir car il manque de précision.
- NUMÉROTATION DES HABITANTATIONS DU VILLAGE DE MIHOUDY POUR LE RECENSEMENT DE LA POPULATION : afin de faciliter le recensement de la population qui aura lieu en février 2016, Madame Annick RENAULT propose de numéroter les habitations des hameaux et lieu-dits.
- DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ŒUVRE D'ART DE MONSIEUR TEMPEREAU : une demande de subvention va être faite en septembre auprès de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles), ainsi que la recherche de Mécènes pour financer l'œuvre d'art de Monsieur TEMPEREAU.
- STATION D'ÉPURATION : la station d'épuration est sécurisée avec le nouveau portail installé. Monsieur le Maire remercie la commission route.
- RÉGIE DE RECETTES : Le conseil municipal, décide de faire un avenant pour nommer Mesdames Jeanne ALLARD, Isabelle GRIMAL, Annick RENAULT, Monique GUILLOU et Maurice ROBÉ, Messieurs Nicolas FALLEMPIN, Dominique DAVID et Pierre ROBÉ régisseurs suppléants.

- PROBLEME DE RATS : il y a toujours des rats dans le lotissement des Blés d'Or, il faut contacter le dératiseur.
- CHIENS ERRANTS : la SPA a été contactée pour venir chercher un chien non identifiable qui était dans le refuge de la commune d'Aubigné-sur-Layon depuis le 30 juillet. Il devrait quitter le chenil vendredi 7 août.

ROBÉ Pierre	FALLEMPIN Denis	FALLEMPIN Nicolas
GRIMAL Isabelle	RAULT Dominique	RENAULT Annick
ROBE Mauricette	Dominique DAVID	Monique GUILLOU